

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 056-215601626-20231213-DB20231209-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 13 décembre 2023

RAPPORT SUR L'ETAT ET L'EVOLUTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cédric ORVOËN à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Armelle GEGOUSSE, Laëtitia LAFFONT à Pascaline ALNO.

Absente : Nicole MONNIN

Secrétaire de séance : Hélène BOLEIS.

Présents	: 29
Pouvoirs	: 03
Absente	: 01

n°09

RAPPORT SUR L'ETAT ET L'EVOLUTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

La circulaire interministérielle « Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat » n° NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010 a rappelé l'attention sur les risques inhérents à la gestion active de la dette par les collectivités territoriales. Elle fixe les règles pour mieux informer l'assemblée délibérante et préconise l'établissement d'un rapport annuel sur la gestion de la dette.

Le rapport annuel sur la gestion de la dette et de la trésorerie qui vous est présenté s'inscrit dans la volonté affichée par la municipalité de présenter la gestion de la dette en toute transparence vis-à-vis des élus et des citoyens, mais aussi en toute sécurité pour l'exécutif et les personnels qui élaborent la stratégie de gestion du risque de taux.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance du présent rapport d'information sur la gestion de la dette et de la trésorerie.

1 La Trésorerie et la Dette de l'année 2023

1.1 Gestion de la Trésorerie

Les services de la ville tiennent un état du compte « trésor public » de la ville au jour le jour. Quotidiennement, les services de la trésorerie municipale et de la ville communiquent leurs besoins en trésorerie pour la journée.

L'objectif est de tendre vers une « trésorerie zéro » et d'optimiser le recours à l'emprunt.

En 2023, une ligne de trésorerie de 2 M€ a été ouverte auprès de la Banque Populaire Grande Ouest pour faire face aux variations de trésorerie pouvant être constatées.

Caractéristiques de la ligne de trésorerie actuelle :

Prêteur	Montant initial	Période d'utilisation	Taux d'intérêt	Capital moyen emprunté	Montant des intérêts prévisionnels 2023
BPGO	2 000 000 €	26/12/2022 - 25/12/2023	E1M + 0,28 %	470 000 €	4 500 €

1.2 Gestion de la dette

a) La gestion active de la dette

La ville de Ploemeur se fixe pour objectif en fonction des conditions de marché et de la teneur des propositions faites par les établissements bancaires d'être réactive dans la gestion de sa dette et de profiter des opportunités de renégociation d'emprunt qui pourraient lui être faites.

b) Politique d'endettement

Pour réaliser les investissements et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, les emprunts sont contractés dans le cadre de la stratégie d'endettement suivante :

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la ville recourt à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

Pour l'exécution des opérations, il est procédé à la mise en concurrence de plusieurs établissements bancaires.

Dans un souci d'optimisation de sa dette, la ville a recours à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts obligataires,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- et/ou des emprunts avec des barrières sur Euribor.

Ces produits de financement pourront comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier l'index relatif au calcul des taux d'intérêts,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- la possibilité de modifier la périodicité de mobilisation de l'emprunt.

Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- le T4M
- L'EONIA
- Le TAM
- Le TMO
- Le TME
- L'EURIBOR

Des primes ou commissions pourront être versées aux banques pour ces opérations. Les remboursements anticipés et/ou le refinancement de contrats de prêts pourront se faire aux dates d'échéance et hors dates d'échéances en précisant que le montant maximum refinancé est le montant du capital restant dû de chacun des contrats majorés éventuellement d'une indemnité compensatrice.

c) Les nouveaux emprunts

Afin de financer le programme d'investissement 2023 de la collectivité et notamment les investissements générateurs d'économie d'énergie un emprunt de 2 000 000 € a été contractualisé auprès de la NEF en mai 2023 ainsi qu'un emprunt de 300 950 € auprès du Crédit Agricole du Morbihan en juin 2023.

d) Le stock de dette au 31 décembre 2023

Au 31/12/2023, l'encours de la dette d'un montant de 15 113 618 € sera composé de 20 emprunts répartis auprès de 8 établissements bancaires.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen annuel	Durée de vie résiduelle	Nombre de lignes
15 113 618,00 €	1,76%	14 ans et 6 mois	20

Dette par prêteur

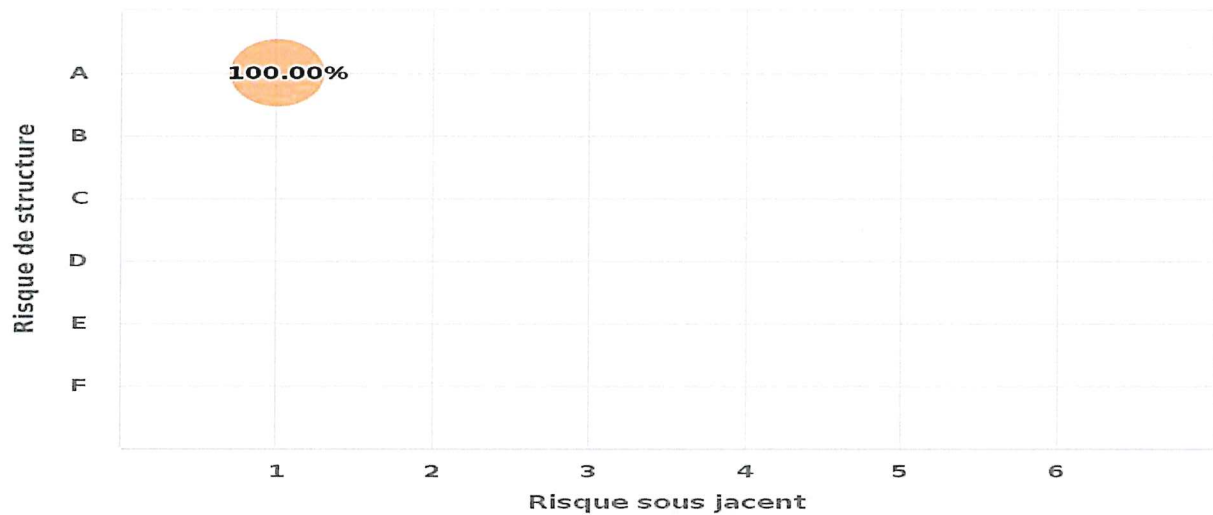
Banque		Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire		4 361 691 €	5	28,86%
La banque postale		2 728 667 €	3	18,05%
Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels		2 552 000 €	3	16,89%
La Nef		1 949 599 €	1	12,90%
Crédit Mutuel de Bretagne		1 213 333 €	1	8,03%
Caisse des Dépôts et Consignations		1 112 362 €	2	7,36%
CA Corporate & Investment Bank		900 032 €	3	5,96%
Crédit Agricole du Morbihan		295 934 €	2	1,96%

La structure de la dette

Indexation	Nombre de lignes	CRD	Poids
Taux fixe	17	13 189 427 €	87,27%
Euribor 3m	3	1 924 191 €	12,73%

Afin de limiter les risques inhérents à la gestion des emprunts, la stratégie retenue consiste à privilégier les sources de financement et notamment les prêteurs ainsi qu'à optimiser le type de produits contractés (taux fixe majoritairement, taux variable) en fonction de la conjoncture économique et financière. La structure de l'encours laisse ainsi apparaître une répartition de 87,27 % en taux fixes et 12,73 % en taux indexés (révisables ou variables).

Au regard du tableau des risques de la charte de bonne conduite, dite charte Gissler, la structure des emprunts de la ville est la suivante :



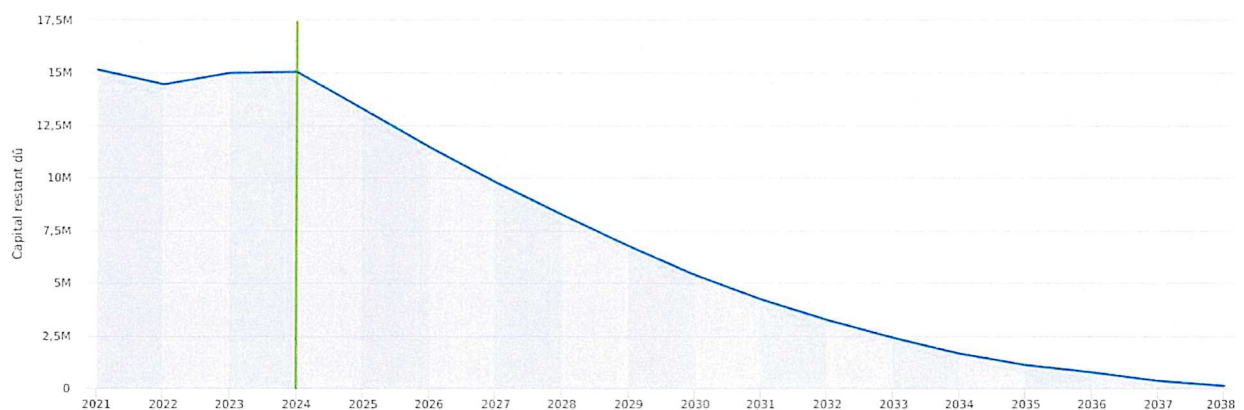
Le choix d'une structure de dette essentiellement composée de taux fixes et de taux variables réglementés, a permis de protéger la collectivité des emprunts structurés potentiellement « toxiques » et assure à la commune une meilleure visibilité sur l'évolution de ses charges financières sur le long terme.

Encours de la dette au 31 décembre

Encours au 31/12	2018	2019	2020	2021	2022	2023*
Dette de la ville	16 213 730 €	17 342 395 €	15 276 082 €	14 585 761 €	15 125 341 €	15 113 618 €
Dette de la ville par habitant	862 €	936 €	821 €	791 €	821 €	788 €
Population	18 808	18 524	18 602	18 445	18 417	19 185
Ratio strate	864	850	846	807		
Encours/épargne brute	5,4	4,3	3,3	4,1	5,1	5,4

* estimation au 13/11/2023

Evolution de l'encours de la dette depuis 2021



Profil d'extinction de la dette

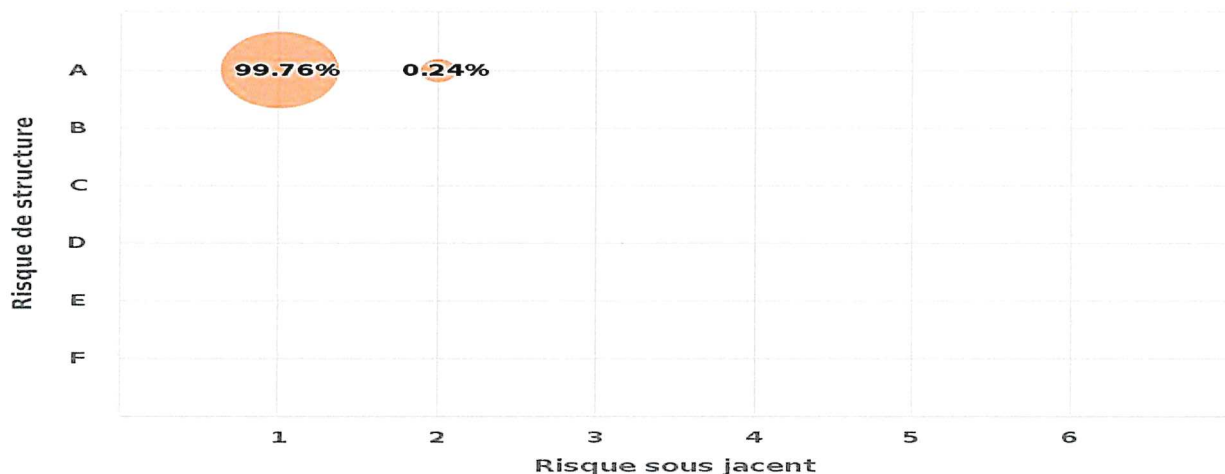
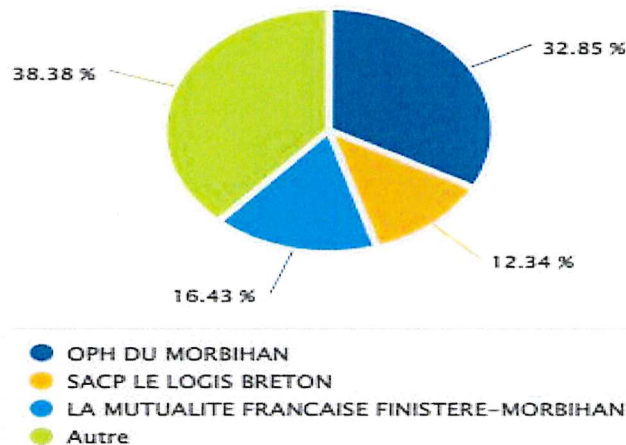
	2023	2024	2025	2026	2027	2032
Encours moyen	15 241 783,00 €	14 219 754,00 €	12 453 381,00 €	10 720 452,00 €	9 093 506,00 €	2 811 813,00 €
Capital payé sur la période	2 312 672,00 €	1 805 892,00 €	1 767 474,00 €	1 706 978,00 €	1 546 591,00 €	856 599,00 €
Intérêts payés sur la période	264 568,00 €	268 153,00 €	229 427,00 €	196 608,00 €	166 360,00 €	66 918,31 €
Taux moyen sur la période	1,76%	1,82%	1,79%	1,78%	1,79%	2,31%

1.3 La dette garantie

La ville de Ploemeur accorde sa garantie sur des emprunts dans le cadre des opérations de constructions ou de réhabilitations aidées par l'Etat. Cette aide indirecte est généralement partagée avec le Conseil Départemental et Lorient Agglomération.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen annuel	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
26 180 420,00 €	3,10%	24 ans et 2 mois	14 ans et 4 mois	140

Répartition par bénéficiaire



Rappel: les garanties accordées par les collectivités locales sont strictement encadrées par la loi, avec notamment l'existence de règles prudentielles :

→ La règle du plafonnement : le montant total des annuités garanties à échoir au cours d'un exercice, majoré des annuités de la dette propre de la collectivité, ne peut excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement.

Exercice	Annuité totale des dettes	Ratio
2022	623 847,90 €	13,36%
2023	663 921,42 €	12,75%

→ La règle de la division des risques : le montant des annuités garanties au profit d'un même tiers, exigible au titre d'un exercice, ne peut dépasser 10 % de l'ensemble du montant des annuités susceptibles d'être garanties.

Débiteur	Annuité	Ratio
LA MUTUALITE FRANCAISE FINISTERE-MORBIHAN	463 326,58 €	4,03%
SCCV RUE NEUVE	85 370,91 €	0,74%
ADAPEI MORBIHAN PAPILLONS BLANCS	79 318,77 €	0,69%
Eveil du Rohig Pays de Lorient	24 117,35 €	0,21%

2 Perspectives en 2024

2.1 Gestion de la Trésorerie

En 2024, la ville poursuivra l'objectif de tendre vers une « trésorerie zéro » et d'optimiser le recours à l'emprunt. La ligne de trésorerie est augmentée à 3 M€ en raison du lancement de la ZAC Centre Bourg.

2.2 Gestion de la dette

La ville maintient une veille sur toute opportunité de renégociation avec pour objectif de réduire le taux moyen de la dette, tout en respectant les engagements précités, notamment sur les caractéristiques des financements au regard du tableau des risques de la charte de bonne conduite, dite charte Gissler.

La Municipalité rappelle ses objectifs en 2024 en matière de gestion de sa dette :

- maintien d'un ratio d'endettement < 7 ans
- profiter de toutes opportunités de gestion active de sa dette,
- conserver une structure de dette composée de taux fixe et de taux variable réglementé.

Un emprunt sera certainement nécessaire au financement des investissements inscrits au BP 2024. Son montant sera ajusté en fonction de la réalisation des investissements sur l'exercice 2024.

A ce jour, l'annuité estimée à rembourser s'établira quant à elle à 2 074 237 € et se décompose comme suit :

Capital : 1 805 892 €
Intérêts : 268 345 €

2.3 Garanties d'emprunt

La ville de Ploemeur poursuivra sa politique de garantie d'emprunts dans le cadre des opérations de constructions ou de réhabilitations de logements aidées par l'Etat.

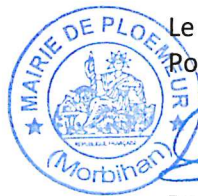
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission « Finances et ressources humaines, agglomération » du 30 novembre 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance du conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **A PRIS ACTE** des éléments d'information relatifs à l'état et à l'évolution de la dette au 31 décembre 2023.



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire